



August 6, 2024

Maroš Šefčovič  
Executive Vice-President  
European Green Deal, Interinstitutional Relations and Foresight

RE: European Commission Fitness Check of the European Union rules on Trade in Seal Products

Dear Executive Vice-President,

The Government of Canada welcomes the opportunity offered by the European Commission (EC) to provide input into the public consultation and the call for evidence of the European Union (EU) Regulation on Trade in Seal Products and of the EU Seal Pups Directive.

For more than a decade, this EU requirement has significantly restricted the trade of Canada's sustainable, humane, and well-regulated seal harvest. This has directly impacted the lives, livelihoods and culture of Indigenous and coastal communities in Canada for whom a sustainable, humane and ethical seal harvest has long been a way of life. On their behalf, and on behalf of the Government of Canada, we are therefore asking that the EU repeal the Regulation – (EC) No 1007/2009 on trade in seal products, and replace it with rules that offer access for ethically and sustainably harvested products.

The current regulations on trade in seal products have had important adverse unintended consequences on Indigenous and rural coastal communities; have been ineffective in their implementation; and, fail to recognize and distinguish ethical and sustainable seal harvesting from that which is cruel or exploitative. Taken together, these amount to fatal flaws that require a reassessment of the approach.

#### Impact on Indigenous and rural coastal communities

Both Canada and the EU have long shared strong commitments to protecting the rights of Indigenous peoples, including the rights of Indigenous women. We have both committed to the domestic implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP) and the provisions of the 2030 Agenda for Sustainable Development with respect to Indigenous peoples. In its Arctic Policy, the EU has also committed to support “the inclusive and sustainable development of the Arctic regions to the benefit of its inhabitants and future generations, focusing on the needs of Indigenous Peoples, women and the young, and investing in future-orientated jobs and the blue economy.”<sup>1</sup>

For Indigenous and Inuit communities along Canada's Arctic, Atlantic and Pacific coasts, a sustainable seal harvest has traditionally been an important economic and cultural activity. Seals have provided food, clothing, tools and warmth for generations. In particular, Indigenous and Inuit women were

---

<sup>1</sup> Joint Communication To The European Parliament, The Council, The European Economic And Social Committee And The Committee Of The Regions, "A stronger EU engagement for a peaceful, sustainable and prosperous Arctic", page 2.



traditionally responsible for working the seal pelt, and this was an important source of identity and respect, as well as a source of revenue that provided economic independence. Limiting trade in seal products affects the preservation of these traditional cultural practices and also the economic well-being of Indigenous and Inuit communities and individuals.

Trade restrictions have also had broader negative impacts on life in remote communities, particularly in Nunavut, Northwest Territories, and Newfoundland and Labrador. Historically, one of the largest markets for seal products from these regions has been the EU, with sales of \$5.4M in 2006. In 2009, the EU regulations significantly limited access on imports for Canadian seal products. In 2006, Canada exported \$17.9 million in seal products globally; in 2022, Canada's exports were \$515,000. This reflects the impact of these regulations in significantly eroding the viability of commercial opportunities in the industry. In rural and remote coastal communities, where other economic opportunities are circumscribed, the EU's decisions on seal market access matter.

#### *Ineffectiveness of exceptions for Indigenous harvesters and Travelers*

*The 2014 Joint Statement by Canada and the European Union on access to the EU of seal products from Indigenous communities in Canada* set out the framework for cooperation to enable access to the EU of seal products that result from hunts traditionally conducted by Indigenous communities in Canada and which contribute to their subsistence. The EU amended its legislation in October 2015, authorizing the EC to develop a system to administer the “Inuit and other Indigenous communities” exception applicable to imports. The EC subsequently recognized the governments of the Northwest Territories and Nunavut as certifying bodies for issuing attestations and other documentation required to utilize the exception.

The Government of Canada has heard numerous concerns from stakeholders, Indigenous partners, territories and provinces with the administration of this exception. These concerns have also been raised with the EU through formal submissions by the governments of the Northwest Territories and Nunavut in 2020 and in 2023, which note that despite the exceptions, regulations have effectively resulted in the complete closing of the EU market to seal products. In October 2023, the EC acknowledged this, reporting that “the recognized bodies in Canada consider that the Regulation is perceived in the EU as a total ban on trade in seal products, that the “Inuit or other Indigenous communities exception” is not sufficiently well known in the EU, and that this has an impact on the economic development of their Inuit/Inuvialuit communities.”<sup>2</sup>

#### *Ethical and sustainable seal harvest management*

Presently, the Government of Canada manages commercial and personal-use harvests for the Northwest Atlantic harp seals, grey seals, ringed seals and hooded seals in regions along the Atlantic coast. In addition, the Government of Canada monitors Indigenous harvests of grey, harp and hooded seals that occur in these regions and collaborates with Indigenous communities in the province of British Columbia to facilitate a harvest. In Canada's North, an Indigenous seal harvest occurs. The seal harvests across Canada's three coasts aim to maximize sustainable utilization of the resource and are an important contributor to food security for Indigenous and non-Indigenous coastal communities.

---

<sup>2</sup> 2023, Report from the Commission to the European Parliament and the Council on the implementation of Regulation (EC) No 1007/2009, as amended by Regulation (EU) 2015/1775, on Trade in Seal Products, p.15.



Canada's approach to seal management focuses on a sustainable, humane, and well regulated harvest that supports Indigenous, rural and coastal communities. Canada's Marine Mammal Regulations (MMR) further enforce the sound management of seals and other species through strict licence conditions, gear, landing and humane harvesting requirements. Licensing policy requires a commercial harvester to work as an assistant sealer under an experienced harvester for two years to obtain a professional licence. In addition to the two-year apprenticeship program, it is mandatory for new harvesters to participate in sessions on humane harvesting before each season. Since changes to the MMR in 2009, the Government of Canada has made considerable efforts to verify the high level of professionalism and commitment to humanness of the Canadian sealing industry. Based on approximately 3,000 fishery officer inspections from 2018-2023, the sealing industry maintained a 96 percent compliance rate with the MMR.

Canada's three-step harvesting technique, informed by science, ensures that animals are harvested quickly and humanely. Developed and implemented based on the recommendations from a working group comprised of independent veterinarians, the three-step process is as humane – if not more so – than most other methods of dispatching wild or domesticated animals in the world.

In support of science-informed decision-making, the Government of Canada regularly reviews scientific research to inform the management of seals in Canada. Furthermore, we apply the precautionary approach to fisheries management to ensure the sustainability of the harvest. Existing science results indicate that much higher levels of seal removals in Canada's Atlantic regions would be sustainable. Currently, market demand for seal products is approximately 50,000 harp seals per year and fewer than 2,000 grey seals per year. In comparison, based on the most recent stock assessments, the maximum sustainable annual removals of harp and grey seals was indicated as 425,000 and 77,300 respectively. These stock assessments are updated approximately every five years.

### Conclusion

The current regulations on trade in seal products have had important adverse unintended consequences on Indigenous and rural coastal communities; have been ineffective in their implementation; and fail to recognize and distinguish ethical and sustainable seal harvesting from that which is cruel or exploitative. On behalf of Indigenous and rural coastal communities, and on behalf of the Government of Canada, we are therefore asking that the EU repeal Regulation – (EC) No 1007/2009 on trade in seal products and replace it with rules that offer access for ethically and sustainably harvested products.

We are confident that the EU will be assured that Canada's approach to seal harvests reflects EU policy objectives, best practices in terms of humane and ethical harvesting practices, the principles of sustainable management, and regard for the importance of these activities in supporting Indigenous and coastal communities in Canada.



We are also confident that there is an opportunity to develop a market regime that better supports the well-being and economic health of women, Indigenous peoples, and rural and coastal communities, and Canada stands ready to work with the EU to advance such an approach.

Yours sincerely,

The Honourable Diane Lebouthillier, P.C., M.P.  
Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian  
Coast Guard

The Honourable Lawrence MacAulay, P.C., M.P.  
Minister of Agriculture and Agri-Food

The Honourable Mélanie Joly, P.C., M.P.  
Minister of Foreign Affairs

The Honourable Dan Vandal, P.C., M.P.  
Minister responsible for Prairies Economic  
Development Canada  
Minister responsible for the Canadian Northern  
Economic Development Agency  
Minister of Northern Affairs

The Honourable Mary Ng, P.C., M.P.  
Minister of Export Promotion, International  
Trade and Economic Development

The Honourable Gudie Hutchings, P.C., M.P.  
Minister responsible for the Atlantic Canada  
Opportunities Agency  
Minister of Rural Economic Development



CC:

Josep Borrel Fontelles  
High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy and Vice-President of the  
Commission for a Stronger Europe in the World  
[cab-borrell-fontelles-contact@ec.europa.eu](mailto:cab-borrell-fontelles-contact@ec.europa.eu)

Jutta Urpilainen  
Commissioner, International Partnerships  
[cab-urpilainen-contact@ec.europa.eu](mailto:cab-urpilainen-contact@ec.europa.eu)

Valdis Dombrovskis  
Executive Vice-President, An Economy that Works for People  
[cab-dombrovskis-contact@ec.europa.eu](mailto:cab-dombrovskis-contact@ec.europa.eu)

Janusz Wojciechowski  
Commissioner, Agriculture and Rural Development  
[cab-wojciechowski-contact@ec.europa.eu](mailto:cab-wojciechowski-contact@ec.europa.eu)

Ailish Campbell  
Ambassador of Canada to the European Union

Dr. Florika Fink-Hooijer  
Director-General, Directorate-General for Environment  
[Florika.Fink-Hooijer@ec.europa.eu](mailto:Florika.Fink-Hooijer@ec.europa.eu)



le 6 août 2024

Maroš Šefčovič  
Vice-président exécutif  
Pacte vert pour l'Europe, relations interinstitutionnelles et de la prospective

Objet : Examen par la Commission européenne du Règlement de l'Union européenne sur le commerce des produits dérivés du phoque

Monsieur le Vice-président exécutif,

Le gouvernement du Canada se réjouit de l'occasion qui lui est offerte par la Commission européenne de contribuer aux consultations publiques et à l'appel de preuves concernant le Règlement de l'Union européenne sur le commerce des produits dérivés du phoque et la Directive de l'Union européenne concernant l'importation dans les États membres de peaux de bébés phoques et de produits dérivés.

Pendant plus d'une décennie, cette exigence de l'Union européenne (UE) a considérablement restreint le commerce des produits de la chasse au phoque pratiquée au Canada de façon durable, sans cruauté et bien réglementée. Cette restriction a eu des répercussions directes sur la vie, la subsistance et la culture des collectivités côtières et autochtones du Canada pour qui la chasse au phoque durable, humaine et éthique est depuis longtemps un mode de vie. En leur nom, et au nom du gouvernement du Canada, nous demandons donc que l'UE abroge le Règlement (CE) n° 1007/2009 sur le commerce des produits dérivés du phoque et le remplace par des règles qui permettent l'accès à des produits issus d'une récolte éthique et durable.

La réglementation actuelle sur le commerce des produits dérivés du phoque, dont la mise en œuvre s'est avérée inefficace, a eu d'importantes répercussions négatives inattendues sur les collectivités côtières autochtones et rurales, et ne fait pas de distinction entre une chasse au phoque éthique et durable et une récolte cruelle et abusive. Ensemble, ces éléments constituent des failles majeures qui appellent une réévaluation de l'approche adoptée.

#### Répercussions sur les collectivités côtières autochtones et rurales

Le Canada et l'UE s'engagent ensemble depuis longtemps à protéger activement les droits des peuples autochtones, et notamment les droits des femmes autochtones. Nous sommes tous deux déterminés à assurer la mise en œuvre, à l'échelle nationale, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des



peuples autochtones et des dispositions relatives aux peuples autochtones du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Dans sa Politique pour l'Arctique, l'UE s'est également engagée à soutenir « le développement inclusif et durable des régions arctiques au profit de leurs habitants et des générations futures, en se concentrant sur les besoins des peuples autochtones, des femmes et des jeunes, et en investissant dans des emplois tournés vers l'avenir et dans l'économie bleue<sup>1</sup>. »

Pour les collectivités autochtones et inuites établies le long des côtes arctiques, atlantiques et pacifiques du Canada, la chasse au phoque durable a toujours été une activité importante sur le plan économique et culturel. Depuis des générations, les phoques fournissent de la nourriture, des vêtements, des outils et une source de chaleur aux communautés autochtones. Plus particulièrement, les femmes autochtones et inuites étaient traditionnellement responsables de travailler la peau de phoque et cette activité était un important vecteur d'identité et de respect, ainsi qu'une source de revenus leur procurant une certaine indépendance économique. La limitation du commerce des produits dérivés du phoque a des répercussions sur la préservation de ces pratiques culturelles traditionnelles et sur le bien-être économique des collectivités et des particuliers autochtones et inuits.

Les restrictions liées au commerce ont également des répercussions négatives plus vastes sur la vie au sein des collectivités éloignées, et notamment au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, et à Terre-Neuve-et-Labrador. Traditionnellement, l'un des plus grands marchés pour les produits dérivés du phoque était l'UE, avec des ventes ayant totalisé 5,4 millions de dollars en 2006. En 2009, la réglementation de l'UE a considérablement limité l'accès aux importations pour les produits dérivés du phoque provenant du Canada. En 2006, le Canada a exporté pour 17,9 millions de dollars en produits dérivés du phoque dans le monde entier; en 2022, les exportations du Canada ont chuté à 515 000 \$. Cette baisse illustre les conséquences de la réglementation, qui affaiblit considérablement la viabilité des possibilités commerciales dans cette industrie. Les décisions prises par l'UE concernant l'accès au marché du phoque sont déterminantes pour les collectivités côtières rurales et éloignées, où les autres possibilités économiques sont limitées.

#### *Inefficacité des exceptions pour les pêcheurs autochtones et les voyageurs*

*La déclaration conjointe de 2014 du Canada et de l'Union européenne concernant l'accès aux produits du phoque provenant des communautés autochtones du Canada sur le marché de l'Union européenne* établit le cadre de coopération qui permettra à l'UE d'accéder aux produits dérivés du phoque issus des chasses traditionnellement pratiquées par les communautés autochtones du Canada et qui contribuent à leur subsistance. L'UE a modifié sa législation en octobre 2015, autorisant ainsi la Commission

---

<sup>1</sup> *Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, « Un engagement renforcé de l'UE en faveur d'une région arctique pacifique, durable et prospère », page 2.*



européenne à mettre en place un système pour administrer l'exception relative aux Inuits et aux autres communautés autochtones applicable aux importations. La Commission européenne a ensuite reconnu les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut à titre d'organismes de certification pour la délivrance d'attestations et d'autres documents nécessaires à l'utilisation de l'exception.

Le gouvernement du Canada a écouté les nombreuses préoccupations exprimées par les intervenants, les partenaires autochtones, les provinces et les territoires en ce qui a trait à l'administration de cette exception. Ces préoccupations ont également été soulevées auprès de l'UE, par l'intermédiaire de documents officiels présentés en 2020 et en 2023 par les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, dans lesquels on note que malgré les exceptions, la réglementation a effectivement entraîné la fermeture complète du marché de l'UE aux produits dérivés du phoque. La Commission européenne a reconnu la situation en octobre 2023, signalant que « les organismes reconnus au Canada estiment que, dans l'UE, le règlement est perçu comme une interdiction absolue du commerce des produits dérivés du phoque, que la dérogation relative aux "Inuits ou autres communautés autochtones" n'est pas suffisamment connue et que cette méconnaissance a une incidence sur le développement économique des communautés inuites/inuvialuites. »<sup>2</sup>

#### Gestion éthique et durable de la chasse au phoque

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada gère les récoltes à des fins commerciales et personnelles pour le phoque du Groenland de l'Atlantique Nord-Ouest, le phoque gris, le phoque annelé et le phoque à capuchon dans les régions situées le long de la côte de l'Atlantique. En outre, le gouvernement du Canada surveille les récoltes autochtones de phoques gris, de phoques du Groenland et de phoques à capuchon qui ont lieu dans ces régions et collabore avec les collectivités autochtones de la province de la Colombie-Britannique pour faciliter la chasse. Dans le Nord canadien, la chasse au phoque est pratiquée par les Autochtones. Les activités de chasse au phoque menées sur les trois côtes du Canada visent à maximiser l'utilisation durable de la ressource et contribuent de façon importante à la sécurité alimentaire des collectivités côtières autochtones et non autochtones.

L'approche adoptée par le Canada à l'égard de la gestion du phoque est axée sur une chasse durable, humaine et bien réglementée qui appuie les collectivités autochtones, rurales et côtières. Le *Règlement sur les mammifères marins* du Canada renforce la saine gestion du phoque et d'autres espèces en imposant des conditions strictes en ce qui a trait aux permis, aux engins, aux débarquements et à la chasse sans cruauté. La politique de délivrance des permis oblige les chasseurs commerciaux de phoque à travailler pendant deux ans sous la supervision d'un chasseur expérimenté avant d'obtenir un permis

---

<sup>2</sup> 2023, Rapport de la Commission au Parlement Européen et au Conseil concernant la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1007/2009, tel que modifié par le règlement (UE) 2015/1775, sur le commerce des produits dérivés du phoque, p.18



de chasse professionnelle. En plus de suivre le programme d'apprentissage de deux ans, les nouveaux chasseurs sont tenus de participer à des séances de formation sur la chasse sans cruauté avant chaque saison. Depuis que des modifications ont été apportées au *Règlement sur les mammifères marins* en 2009, le gouvernement du Canada a déployé des efforts considérables pour confirmer le niveau élevé de professionnalisme et d'humanité dont fait preuve l'industrie canadienne de la chasse au phoque. D'après les quelque 3 000 inspections effectuées par les agents des pêches entre 2018 et 2023, l'industrie de la chasse au phoque a maintenu un taux de conformité de 96 % par rapport au *Règlement sur les mammifères marins*.

La technique de chasse en trois étapes du Canada, qui est fondée sur des données scientifiques, permet de garantir que les animaux sont abattus rapidement et sans cruauté. Le processus en trois étapes, qui a été développé et mis en œuvre en fonction des recommandations formulées par un groupe de travail composé de vétérinaires indépendants, est aussi humain, sinon plus, que la plupart des autres méthodes d'abattage d'animaux sauvages ou domestiqués pratiquées dans le monde.

Pour soutenir la prise de décisions fondées sur la science, le gouvernement du Canada passe régulièrement en revue les recherches scientifiques réalisées afin d'orienter la gestion des phoques au Canada. Nous appliquons en outre l'approche de précaution à la gestion des pêches afin d'assurer la durabilité de la chasse. Les données scientifiques existantes indiquent que des taux de prélèvement des phoques beaucoup plus importants seraient durables dans les régions du Canada atlantique. À l'heure actuelle, la demande du marché pour les produits dérivés du phoque correspond à environ 50 000 phoques du Groenland et à un peu moins de 2 000 phoques gris par année. En comparaison, d'après les évaluations des stocks les plus récentes, les prélèvements annuels maximums durables pour le phoque du Groenland et le phoque gris s'élèvent à 425 000 et 77 300 phoques, respectivement. Ces évaluations des stocks sont mises à jour environ tous les cinq ans.

### Conclusion

La réglementation actuelle sur le commerce des produits dérivés du phoque, dont la mise en œuvre s'est avérée inefficace, a eu d'importantes conséquences négatives inattendues sur les collectivités côtières autochtones et rurales, et ne fait pas de distinction entre une chasse au phoque éthique et durable et une récolte cruelle et abusive. Nous demandons donc, au nom des collectivités côtières autochtones et rurales et au nom du gouvernement du Canada, que l'UE abroge le Règlement (CE) n° 1007/2009 sur le commerce des produits dérivés du phoque et le remplace par des règles qui permettent l'accès à des produits issus d'une récolte éthique et durable.

Nous sommes convaincus que l'UE aura l'assurance que l'approche adoptée par le Canada à l'égard de la chasse au phoque est en phase avec ses objectifs stratégiques, les pratiques exemplaires visant à assurer une récolte éthique et sans cruauté et les principes de la gestion durable, et qu'elle tiendra compte de



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

l'importance que revêtent ces activités pour le bien-être des collectivités autochtones et côtières du Canada.

Nous sommes également persuadés qu'il est possible de mettre en place un régime de marché qui favorise le bien-être et la santé économique des femmes, des peuples autochtones et des collectivités rurales et côtières, et le Canada est prêt à collaborer avec l'UE pour faire progresser la mise en œuvre d'une telle approche.

Nous vous prions d'agrérer nos salutations les plus distinguées.

L'honorable Diane Lebouthillier, C.P., députée  
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière  
canadienne

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député  
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée  
Ministre des Affaires étrangères

L'honorable Dan Vandal, C.P., député  
Ministre responsable de Développement économique  
Canada pour les Prairies  
Ministre responsable de l'Agence canadienne de  
développement économique du Nord Ministre des  
Affaires du Nord

L'honorable Mary Ng, C.P., députée  
Ministre de la Promotion des exportations, du  
Commerce international et du développement  
économique

L'honorable Gudie Hutchings, C.P., députée  
Ministre responsable de l'Agence de promotion  
économique du Canada atlantique  
Ministre du Développement économique rural



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

CC:

Josep Borrel Fontelles

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-président de la Commission pour une Europe plus forte dans le monde

[cab-borrell-fontelles-contact@ec.europa.eu](mailto:cab-borrell-fontelles-contact@ec.europa.eu)

Jutta Urpilainen

Commissaire, Partenariats internationaux

[cab-urpilainen-contact@ec.europa.eu](mailto:cab-urpilainen-contact@ec.europa.eu)

Valdis Dombrovskis

Vice-président exécutif, Une économie au service des personnes

[cab-dombrovskis-contact@ec.europa.eu](mailto:cab-dombrovskis-contact@ec.europa.eu)

Janusz Wojciechowski

Commissaire, Agriculture et développement rural

[cab-wojciechowski-contact@ec.europa.eu](mailto:cab-wojciechowski-contact@ec.europa.eu)

Ailish Campbell

Ambassadrice du Canada auprès de l'Union européenne

Dr. Florika Fink-Hooijer

Directeur général, Direction générale de l'environnement [Florika.Fink-Hooijer@ec.europa.eu](mailto:Florika.Fink-Hooijer@ec.europa.eu)